

MAISON D'AMITIÉ
ÉTATS FINANCIERS
31 MARS 2024

MAISON D'AMITIÉ
ÉTATS FINANCIERS
31 MARS 2024

Table des matières

	Page
Rapport de l'auditeur indépendant	2 - 5
Résultats	6 - 7
Évolution des soldes de fonds	8
Situation financière	9 - 10
Flux de trésorerie	11
Notes complémentaires	12 - 19
Annexe A - Résultats par programme	20

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres de
Maison d'Amitié

Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion avec réserve

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'organisme Maison d'Amitié (l'« organisme »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2024, et les états des résultats, de l'évolution des soldes de fonds et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, à l'exception des incidences éventuelles du problème décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » de notre rapport, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 31 mars 2024, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion avec réserve

Comme c'est le cas dans de nombreux organismes de bienfaisance, l'organisme tire des produits de dons et collectes de fonds par lesquels il n'est pas possible d'auditer l'exhaustivité de façon satisfaisante. Par conséquent, notre audit de ces produits s'est limité aux montants comptabilisés dans les livres de l'organisme et nous n'avons pas pu déterminer si des ajustements pourraient devoir être apportés aux montants de ces produits, de l'excédent des produits sur les charges et des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation pour les exercices clos le 31 mars 2024 et 2023, de l'actif à court terme au 31 mars 2024 et 2023 et des soldes de fonds au 31 mars 2024 et 2023. Nous avons exprimé par conséquent une opinion d'audit modifiée sur les états financiers de l'exercice clos le 31 mars 2024 en raison des incidences possibles de cette limitation de l'étendue des travaux.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit avec réserve.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport annuel, mais ne comprennent pas les états financiers et notre rapport de l'auditeur sur ces états.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément aux exigences de la Loi sur les organisations sans but lucratif de l'Ontario, nous déclarons qu'à notre avis, les méthodes comptables décrites à la note complémentaire 2 ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

SAMSON & ASSOCIÉS

A handwritten signature in black ink that reads "Mathieu Farley". The signature is written in a cursive, flowing style.

Par Mathieu Farley, CPA auditeur

Gatineau (Québec), le 5 septembre 2024

MAISON D'AMITIÉ**RÉSULTATS****EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2024****-6-**

	Fonds général	Fonds de réserve	2024 Total	2023 Total
Produits				
Subventions et contributions				
Ministère des Services à l'enfance et des Services sociaux et communautaires	2 423 863 \$	- \$	2 423 863 \$	2 378 408 \$
Hébergement Femmes Canada	76 544	-	76 544	8 659
Dons et collectes de fonds	86 843	-	86 843	84 944
Bingos	50 588	-	50 588	49 857
Amortissement des apports reportés - Maison II	67 665	-	67 665	67 103
Intérêts et revenus nets des placements	21 912	-	21 912	28 249
Prêts de services et autres revenus	-	-	-	5 091
Dotation du Fonds général	-	3 768	3 768	3 768
Amortissement des apports reportés - Rénovations des chambres et ameublement	4 203	-	4 203	-
	2 731 618	3 768	2 735 386	2 626 079
Charges				
Salaires et avantages sociaux	1 418 263	-	1 418 263	1 559 604
Rétroaction salariale (note 4)	110 771	-	110 771	-
Frais liés aux immeubles				
Frais d'occupation	268 677	-	268 677	173 185
Rénovations, ameublements et équipement	45 630	-	45 630	20 037
Amortissement des immeubles	72 969	-	72 969	82 569
Intérêts sur la dette à long terme	303	-	303	518
Contribution au fonds de remplacement	3 768	-	3 768	3 768
Programmes des résidentes	127 948	-	127 948	171 709
Frais d'administration et publicité	66 436	-	66 436	93 514
Conseil d'administration, comités et bénévoles	15 868	-	15 868	16 399
Honoraires professionnels	272 874	-	272 874	265 310
Achat de services	60 190	-	60 190	64 923
Formation et déplacements des employées	55 809	-	55 809	13 114
Matériel de programmes	6 375	-	6 375	17 750
Amortissement des autres immobilisations	12 336	-	12 336	2 947
	2 538 217	-	2 538 217	2 485 347
Solde à reporter	2 485 347	-	2 485 347	2 511 005

MAISON D'AMITIÉ**RÉSULTATS****EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2024**

-7-

	Fonds général	Fonds de réserve	2024 Total	2023 Total
Solde reporté	2 485 347	-	2 485 347	2 511 005
Excédent des produits sur les charges avant autres charges	193 401	3 768	197 169	140 732
Autres charges				
Revenus nets sur placements	(61 729)	-	(61 729)	(17 883)
Variation de valeur des placements	122 674	-	122 674	(38 862)
	60 945	-	60 945	(56 745)
Excédent des produits sur les charges	254 346 \$	3 768 \$	258 114 \$	83 987 \$

MAISON D'AMITIÉ**ÉVOLUTION DES SOLDES DE FONDS****EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2024****-8-**

	Fonds général	Affectations internes	Fonds de réserve	2024 Total
Solde au début	-	\$ 1 665 184 \$	68 122 \$	1 733 306 \$
Excédent des produits sur les charges	254 346	-	3 768	258 114
Affectations internes	(254 346)	254 346	-	-
Solde à la fin	-	\$ 1 919 530 \$	71 890 \$	1 991 420 \$

	Fonds général	Affectations internes	Fonds de réserve	2023 Total
Solde au début	-	\$ 1 584 965 \$	64 354 \$	1 649 319 \$
Excédent des produits sur les charges	80 219	-	3 768	83 987
Affectations internes	(80 219)	80 219	-	-
Solde à la fin	-	\$ 1 665 184 \$	68 122 \$	1 733 306 \$

MAISON D'AMITIÉ
SITUATION FINANCIÈRE
AU 31 MARS 2024

-9-

	Fonds général	Fonds de réserve	2024 Total	2023 Total
Actif				
Actif à court terme				
Encaisse (note 5)	836 256 \$	- \$	836 256 \$	753 021 \$
Débiteurs (note 6)	108 524	-	108 524	59 502
Subvention à recevoir	6 185	-	6 185	15 925
Frais payés d'avance	1 114	-	1 114	6 208
	952 079	-	952 079	834 656
Placements (note 7)	993 774	71 890	1 065 664	963 885
Immobilisations (note 8)	927 565	-	927 565	926 678
Total de l'actif	2 873 418 \$	71 890 \$	2 945 308 \$	2 725 219 \$

MAISON D'AMITIÉ
SITUATION FINANCIÈRE

AU 31 MARS 2024

-10-

	Fonds général	Fonds de réserve	2024 Total	2023 Total
Passif				
Passif à court terme				
Créditeurs et frais courus (note 9)	357 340 \$	- \$	357 340 \$	218 493 \$
Subvention à rembourser	-	-	-	3 717
Dette à long terme échéant au cours du prochain exercice (note 10)	24 919	-	24 919	24 764
	382 259	-	382 259	246 974
Dette à long terme (note 10)	8 338	-	8 338	33 238
Apports reportés (note 11)	563 291	-	563 291	711 701
Total du passif	953 888	-	953 888	991 913
Soldes de fonds				
Affectations internes	1 919 530	-	1 919 530	1 665 184
Affectation externe - Fonds de réserve de remplacement - Maison I	-	71 890	71 890	68 122
Total des soldes de fonds	1 919 530	71 890	1 991 420	1 733 306
Total du passif et des soldes de fonds	2 873 418 \$	71 890 \$	2 945 308 \$	2 725 219 \$

Dépendance économique (note 12)

Éventualités (note 13)

AU NOM DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,

_____, administratrice

_____, administratrice

MAISON D'AMITIÉ**FLUX DE TRÉSORERIE****EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2024****-11-**

	2024	2023
Activités de fonctionnement		
Excédent des produits sur les charges	258 114 \$	83 987 \$
Éléments n'affectant pas la trésorerie :		
Amortissement des immobilisations corporelles	85 305	85 516
Amortissement des apports reportés	(71 868)	(67 103)
	<hr/> 271 551	<hr/> 102 400
Variation nette d'éléments hors trésorerie liés au fonctionnement :		
Débiteurs	(49 022)	(14 324)
Subvention à recevoir	9 740	7 630
Frais payés d'avance	5 094	(2 052)
Créditeurs et frais courus	138 847	20 907
Subvention à rembourser	(3 717)	-
Apports reportés	(76 542)	137 942
Produits reportés	-	(39 194)
	<hr/> 295 951	<hr/> 213 309
Activités d'investissement		
Variation nette des placements	(101 779)	6 683
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(86 192)	(44 601)
	<hr/> (187 971)	<hr/> (37 918)
Activité de financement		
Remboursement de la dette à long terme	(24 745)	(24 531)
	<hr/>	<hr/>
Variation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	83 235	150 860
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début	753 021	602 161
	<hr/>	<hr/>
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin	836 256 \$	753 021 \$

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de l'encaisse.

1. Statut et nature des activités

La Maison d'amitié, une société privée sans capital-actions constituée en vertu de la Loi sur les organisations sans but lucratif de l'Ontario, gère deux maisons d'hébergement pour femmes violentées et leurs enfants ainsi qu'une ligne téléphonique provinciale de crise. En tant qu'organisme de bienfaisance enregistré au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu, l'organisme est exonéré d'impôt.

2. Principales méthodes comptables

Référentiel comptable

Les états financiers sont préparés par l'organisme selon les principes comptables prescrits par le ministère des Services à l'enfance et services sociaux communautaires ainsi que le ministère du Procureur général. Ces principes sont conformes aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif (NCOSBL) à l'exception de ce qui suit :

Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers conformément aux NCOSBL requiert l'utilisation de certaines estimations et hypothèses faites par la direction ayant une incidence sur les actifs et les passifs présentés et sur les postes de produits et de charges constatés au cours de la période visée par les états financiers.

Comptabilité par fonds

L'organisme utilise la méthode de comptabilité par fonds pour ses activités. Les fonds sont décrits ci-dessous :

Fonds général

Le Fonds général regroupe les activités courantes de fonctionnement de l'organisme et les activités relatives aux immobilisations.

Réserve de remplacement - Maison I

Le Fonds de remplacement présente les subventions et contributions spécifiques à ce fonds, la dotation du Fonds général, les intérêts gagnés sur les investissements et les charges encourues pour le remplacement ou la réparation des immobilisations. Le Fonds de remplacement a été créé afin de respecter une condition de l'entente signée avec le ministère des Affaires municipales et du Logement.

Dotations au Fonds de réserve de remplacement

Les dotations du Fonds général au Fonds de réserve de remplacement sont imputées à l'état des résultats au cours de l'exercice.

Les méthodes comptables suivantes sont conformes aux NCOSBL :

2. Principales méthodes comptables (suite)

Constatation des produits

L'organisme comptabilise les subventions et contributions selon la méthode du report. Les subventions et contributions affectées à des charges de périodes futures sont constatées à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées.

En vertu du fonctionnement et des délais imputables au ministère des Services à l'enfance et des Services sociaux et communautaires dans la révision des rapports de rapprochement des paiements de transfert, les ajustements qui pourraient être apportées aux subventions attribuées au cours de l'exercice sont comptabilisés dans l'exercice où les ajustements sont connus.

Les produits découlant de dons et de collectes de fonds sont comptabilisés lorsqu'ils sont reçus.

Les produits de placement, bingos et autres produits sont constatés lorsqu'ils sont gagnés.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'organisme consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires, y compris les découverts bancaires lorsque les soldes bancaires fluctuent souvent entre le positif et le négatif.

Apport à recevoir

Un apport à recevoir est comptabilisé en actif lorsque le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que la réception finale du montant est raisonnablement assurée.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût et sont amorties en fonction de leur durée de vie utile respective selon les méthodes, taux annuels et période indiqués ci-dessous :

	Méthodes	Taux et périodes
Immeuble - Maison I	Linéaire	25 ans
Immeuble - Maison II	Linéaire	25 ans
Matériel et équipement	Dégressif	20 %
Équipement informatique	Dégressif	30 %

Les apports reportés pour les immeubles sont constatés à titres de produits selon la méthode linéaire sur une période de 25 ans.

Réduction de valeur des immobilisations

L'organisme comptabilise en charges une réduction de valeur à l'état des résultats lorsqu'une immobilisation n'a plus aucun potentiel de service à long terme. La réduction comptabilisée est mesurée comme étant l'excédent de la valeur comptable nette de l'immobilisation sur sa juste valeur ou son coût de remplacement.

2. Principales méthodes comptables (suite)

Instruments financiers

Évaluation des instruments financiers

L'organisme évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers à la juste valeur, sauf dans le cas de certaines opérations qui ne sont pas conclues dans des conditions de concurrence normale.

Il évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût après amortissement, à l'exception des placements dans des instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif qui sont évalués à la juste valeur. Les variations de la juste valeur sont comptabilisées aux résultats.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement se composent de l'encaisse, des débiteurs, des subventions à recevoir, du fonds du marché monétaire, des obligations et des épargnes à terme.

Les actifs financiers évalués à la juste valeur se composent des fonds communs de placements.

Dépréciation

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement sont soumis à un test de dépréciation s'il existe des indications d'une possible dépréciation. L'organisme détermine s'il y a eu un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs de l'actif financier. Si c'est le cas, il réduit la valeur comptable de l'actif à la valeur actualisée des flux de trésorerie attendus de l'actif ou au prix qu'il pourrait obtenir de la vente de l'actif à la date de clôture selon le plus élevé des deux montants. Le montant de réduction de valeur est comptabilisé aux résultats. La moins-value déjà comptabilisée peut faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration, sans être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. Cette reprise est comptabilisée aux résultats.

Coûts de transaction

Les coûts de transaction relatifs à des instruments financiers évalués ultérieurement au coût après amortissement sont présentés en réduction de la valeur comptable de l'actif ou du passif financier et comptabilisés aux résultats sur la durée de l'instrument en vertu de la méthode linéaire.

3. Affectations internes

	2024	2023
Réserve générale	1 747 763 \$	1 493 419 \$
Réserve de remplacement et pour projets spéciaux	130 306	130 306
Réserve perpétuelle	41 461	41 461
	<hr/>	<hr/>
	1 919 530 \$	1 665 186 \$

MAISON D'AMITIÉ
NOTES COMPLÉMENTAIRES

AU 31 MARS 2024

-15-

3. Affectations internes (suite)

Réserve générale

La Réserve générale a été établie afin de regrouper les activités relatives aux immobilisations et en prévision de charges majeures ou de toute fin jugée nécessaire par le conseil d'administration. Le conseil d'administration a approuvé, par une résolution datée du 28 août 2024, le virement du surplus de l'exercice courant de 254 346 \$ vers la Réserve générale.

Réserve de remplacement et pour projets spéciaux

La Réserve de remplacement et pour projets spéciaux a été établie pour couvrir les coûts de réparations aux immeubles ainsi que pour des projets spéciaux éventuels ou pour toute autre fin jugée nécessaire par le conseil d'administration.

Réserve perpétuelle

La Réserve perpétuelle a été créée afin que le don reçu de Madame Renaude Lapointe soit conservé en permanence. Les intérêts de la Réserve perpétuelle sont réinvestis pour les employées, sous forme de prime et seront remis annuellement le 8 mars, Journée internationale de la femme.

4. Rétroaction salariale

Le montant comptabilisé en rétroaction salariale représente la somme des bonifications salariales rétroactives en vertu de la nouvelle convention collective.

5. Encaisse

	2024	2023
Encaisse	754 573 \$	722 380 \$
Encaisse - Fiducie	80 683	30 641
Total	835 256 \$	753 021 \$

6. Débiteurs

	Fonds général	Fonds de réserve	2024	2023
Taxe de vente harmonisée	101 970 \$	-	101 970 \$	54 242 \$
Comptes à recevoir	4 704	-	4 704	4 181
Autres	1 850	-	1 850	1 079
Total	108 524 \$	- \$	108 524 \$	59 502 \$

MAISON D'AMITIÉ
NOTES COMPLÉMENTAIRES

AU 31 MARS 2024

-16-

7. Placements

	Fonds général	Fonds de réserves	2024	2023
Fonds du marché monétaire	70 417 \$	71 890 \$	142 308 \$	279 115 \$
Obligations	464 843	-	464 843	261 532
Fonds communs de placements	458 513	-	458 513	423 238
Total	993 773 \$	71 890 \$	1 065 664 \$	963 885 \$

8. Immobilisations

	2024		
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette
Terrain - Maison I	115 000 \$	- \$	115 000 \$
Terrain - Maison II	199 096	-	199 096
Immeuble - Maison I	401 913	401 913	-
Immeuble - Maison II	1 711 589	1 166 460	545 129
Matériel et équipement	71 081	31 880	39 201
Équipement informatique	66 796	37 657	29 139
	2 565 475 \$	1 637 910 \$	927 565 \$

	2023		
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette
Terrain - Maison I	115 000 \$	- \$	115 000 \$
Terrain - Maison II	199 096	-	199 096
Immeuble - Maison I	401 913	396 963	4 950
Immeuble - Maison II	1 689 346	1 098 441	590 905
Matériel et équipement	29 055	27 334	1 721
Équipement informatique	44 873	29 867	15 006
	2 479 283 \$	1 552 605 \$	926 678 \$

MAISON D'AMITIÉ
NOTES COMPLÉMENTAIRES

AU 31 MARS 2024

-17-

9. Crédoiteurs et frais courus

	2024	2023
Comptes à payer et frais courus	78 032 \$	83 574 \$
Salaires et vacances à payer	150 287	134 919
Rétroaction salariale à payer	110 771	-
Griefs à payer	18 250	-
	<u>357 340 \$</u>	<u>218 493 \$</u>

10. Dette à long terme

	2024	2023
Emprunt hypothécaire auprès de la SCHL, avec privilège sur le terrain et l'immeuble de la Maison I d'une valeur comptable nette de 115 000 \$, taux d'intérêt de 0,68%, échéant en juillet 2025, remboursable par versements mensuels de 2 087\$, capital et intérêts	33 257 \$	58 002 \$
Dette à long terme échéant au cours du prochain exercice	24 919	24 764
	<u>8 338 \$</u>	<u>33 238 \$</u>

Les versements en capital à effectuer au cours des deux prochains exercices sont les suivants :

2025	24 919 \$
2026	8 338
	<u>33 257 \$</u>

11. Apports reportés

Les apports reportés représentent des sommes reçues pour la construction de la Maison II et pour le projet Women's Shelter Canada.

	2024	2023
Solde au début	711 702 \$	640 864 \$
Moins : Montant constaté à titre de produit au cours de l'exercice	(148 411)	(75 762)
Plus : Montant octroyé au cours de l'exercice	-	146 600
Solde à la fin	<u>563 291 \$</u>	<u>711 702 \$</u>

12. Dépendance économique

L'organisme est en situation de dépendance économique envers le Ministère des Services à l'enfance et des services sociaux et communautaires qui lui procure 90% de ses revenus de fonctionnement (89% en 2023). Sans ces subventions, l'organisme ne pourrait pas continuer son fonctionnement. Cette dépendance économique est normale pour l'organisme et le secteur auquel elle appartient.

13. Éventualités

Montants octroyés en vertu d'ententes

Dans le cours normal de ses activités, l'organisme signe des ententes en vertu desquelles des montants lui sont octroyés pour l'exécution de projet qui sont assujettis à des restrictions qui régissent l'utilisation des fonds. Les bailleurs de fonds peuvent effectuer une vérification des registres comptables de l'organisme pour s'assurer du respect de ces modalités. Dans l'éventualité où des montants pourraient faire l'objet d'un remboursement au bailleur de fonds, les ajustements nécessaires seront affectés à l'exercice au cours duquel ils seront constatés.

14. Instruments financiers

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que l'organisme éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. L'organisme est exposé à ce risque principalement à l'égard de ses comptes fournisseurs et de sa dette à long terme.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un actif financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'organisme à subir une perte financière. Le risque de crédit pour l'organisme est principalement lié à ses débiteurs et subventions à recevoir.

Pour les promesses de dons, l'organisme ne comptabilise à la fin de l'exercice que les montants qui sont reçus à la date d'achèvement des états financiers.

Risque de prix autre

Le risque de prix autre est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des prix du marché, autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt ou du risque de change, que ces variations soient causées par des facteurs propres à l'instrument en cause ou à son émetteur, ou par des facteurs affectant tous les instruments financiers similaires négociés sur le marché. L'organisme est principalement exposé au risque de prix autre en raison des placements dans des actions cotées en bourse dont la valeur fluctue en fonction de la cote boursière.

14. Instruments financiers (suite)

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations de taux d'intérêt. L'organisme est exposé au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne ses instruments financiers à taux d'intérêt fixe et à taux d'intérêt variable. Les instruments à taux d'intérêt fixe assujettissent l'organisme à un risque de juste valeur et ceux à taux d'intérêt variables à un risque de flux de trésorerie. L'organisme n'utilise pas d'instruments financiers dérivés pour neutraliser les incidences de ce risque.

La dette à long terme de l'organisme porte un taux d'intérêt fixe et, par conséquent, les risque auxquels ce dernier est exposé sont minimes.

MAISON D'AMITIÉ
ANNEXE A - RÉSULTATS PAR PROGRAMME
EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2024
(non audité)

21

	Sous total à reporter	Women's Shelter Canada	Investissement	Fonds de réserve de remplacement - Maison I	Autres	2024 Total
Produits						
Subventions et contributions						
- Ministère des Services à l'enfance et des Services sociaux et communautaires	2 423 864 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	2 423 864
Dons et collectes de fonds	-		-	-	9 427	9 427
Dons en nature			-	-	1 814	1 814
Stagiaire d'Université			-	-	10 742	10 742
Bingos	-	-	-	-	50 588	50 588
Dividendes			14 173	-		14 173
Dons d'investissements			27 967	-		27 967
Amortissement des apports reportés - Maison II	-	-	-	-	67 665	67 665
Amortissement des apports reportés - Rénovation des chambres et ameublement	-	4 202	-	-	-	4 202
Intérêts	-	-	-	-	7 739	7 739
Membriété	-	-	-	-	20	20
Projet Women's Shelter Canada	-	76 544	-	-		76 544
Commandities-Royal LePage	-	-	-	-	36 873	36 873
Dotation du fonds général	-	-	-	3 768		3 768
	2 423 864	80 746	42 139	3 768	184 868	2 735 386
Charges						
Salaires et avantages sociaux	1 529 033	-	-	-	-	1 529 033
Frais liés aux immeubles	308 188	76 544	-	3 768	2 847	391 347
Programmes des résidentes	134 323	-	-	-	-	134 323
Administration	406 970	4 202	-	-	663	411 835
Conseil d'administration, comité et bénévoles	4 508	-	-	-	11 360	15 868
Formation et déplacements des employées	40 843	-	-	-	14 966	55 809
Baisse de valeur des placements	-		61 729			61 729
Varitation de valeur des placements	-		(122 674)			(122 674)
	2 423 864	80 746	(60 945)	3 768	29 837	2 477 270
Répartition des frais d'administration	-	-			-	-
	2 423 864	80 746	(60 945)	3 768	29 837	2 477 270
Excédent (déficit) des produits sur les charges	(0) \$	(0) \$	103 084 \$	- \$	155 031 \$	258 115 \$

MAISON D'AMITIÉ
ANNEXE C - PRODUITS ET CHARGES - MSSC - LOGEMENT
EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2024

(non audité)

23

	2024
Produits	74 220
Charges	
Salaires et avantages sociaux	-
Immeuble et équipement	74 220
Chauffage, air, ventilation et plomberie	-
Terrain	-
Services publics, eau, vidanges	-
Sécurité	-
Assurance	-
Total des coûts de fonctionnement	74 220
Amortissement et intérêts (hypothèque)	-
Transfert au fond de réserve	-
Total autres dépenses	-
Total des dépenses	74 220
Excédent des charges sur les produits	-

Maison d'Amitié

Fin d'exercice : 31 mars 2024

Écritures de régularisation

Date: 2023-04-01 À 2024-03-31

Préparé par	Revu par	Associé
TC 2024-08-06	JS 2024-08-08	

707

Número	Date	Nom	N° de compte	Référence	Annotation	Débit	Crédit	Récurrance	Inexactitude
1	2024-03-31	Interfonds - Fonds général	1300 FG						
1	2024-03-31	Interfonds-Réserve pour remplacemen	1310 FRP						
1	2024-03-31	Réserve de rempl. et proj. spéciaux	3060 FRP				68 122,00		
1	2024-03-31	Actifs net non - affecté	3100 FG			68 122,00			
1	2024-03-31	Actifs net non - affecté	3100 FG			38 862,00			
1	2024-03-31	Unrealized gain/loss	3700 FG				38 862,00		
Balancer actifs nets ouverture									
2	2024-03-31	B. Nationale - encaisse	1035 FG	N. 3		1 001,66			
2	2024-03-31	Portfolio management fee	5803 FG	N. 3			1 001,66		
Pour comptabiliser les frais de gestion de mars 2024.									
3	2024-03-31	Matériel et équipement	1504 FG	U. 1		22 134,07			
3	2024-03-31	Matériel et équipement	1504 FG	U. 1		19 891,46			
3	2024-03-31	Coût immeuble - Maison II	1705 FG	U. 1		22 243,16			
3	2024-03-31	Rénovations	5135 FG	U. 1			64 268,69		
Pour capitaliser les dépenses passées en charges.									
4	2024-03-31	Amort.cum. - matériel et équipement	1505 FG	U-1			4 201,77		
4	2024-03-31	Amort.cum. - matériel informatique	1507 FG	U-1		0,22			
4	2024-03-31	Amortis Coût Immeuble	1601 FG	U-1		0,29			
4	2024-03-31	Amort. cum. Dépenses capitalisées Immeuble	1602 FG	U-1			0,23		
4	2024-03-31	Amort.cumulé - Maison II	1706 FG	U-1			445,16		
4	2024-03-31	Amortissement-Maison 1	5485 FG	U-1			0,29		
4	2024-03-31	Amortissement-Maison 1	5485 FG	U-1		0,23			
4	2024-03-31	Amortissement - équip et matériel i	5486 FG	U-1		4 201,77			
4	2024-03-31	Amortissement - équip et matériel i	5486 FG	U-1			0,22		
4	2024-03-31	Amortissement Maison II	5487 FG	U-1		445,16			
Pour ajuster l'amortissement 2024 suite aux ajustements aux immobilisations.									
5	2024-03-31	Amortis Coût Immeuble	1601 FG	U. 2		6 336,77			
5	2024-03-31	Amortis Coût Immeuble	1601 FG	U. 2			0,06		
5	2024-03-31	Amort. cum. Dépenses capitalisées Immeuble	1602 FG	U. 2		4 224,52			
5	2024-03-31	Amortissement-Maison 1	5485 FG	U. 2			10 561,29		
5	2024-03-31	Amortissement-Maison 1	5485 FG	U. 2		0,06			
Pour ajuster l'amortissement pris en trop sur le regroupement des comptes de la maison 1.									
6	2024-03-31	Revenus reportés - Projet Covid-19 Hébergemer	2105 FG	NN. 1		8 728,15			
6	2024-03-31	Revenus reportés - Projet Covid-19 Hébergemer	2105 FG	NN. 1			42 025,53		
6	2024-03-31	Revenus reportés - Projet Covid-19 Hébergemer	2105 FG	NN. 1		4 202,55			
6	2024-03-31	Project - Women's Shelter Canada	4344 FG	NN. 1			8 728,15		
6	2024-03-31	Project - Women's Shelter Canada	4344 FG	NN. 1		42 025,53			
6	2024-03-31	Women's Shelter Canada - amortissement de l'a	4345 FG	NN. 1			4 202,55		
Pour comptabiliser en produit le solde d'ouverture d'apports reporté de Women's Shelter Canada comme tous les revenus ont été dépensés selon le rapport de fin de projet + comptabiliser en apports reportés la portion des dépenses capitalisées pour amortir le produit au même rythme que l'immobilisation.									
7	2024-03-31	Maison II	2120 FG	NN		66 541,00			
7	2024-03-31	8936 Partner Facility Renewal - Minor capital 2	2125 FG	NN		1 124,00			
7	2024-03-31	Amortissement subv. reportée MII	4600 FG	NN			66 541,00		
7	2024-03-31	Amortissement subv. reportée MII	4600 FG	NN			1 124,00		
Pour comptabiliser l'amortissement des apports reportés liés aux Maisons.									
8	2024-03-31	Frais payés d'avance	1100 FG	L. 1		1 113,72			
8	2024-03-31	Assurances resp. civile / prof.	5460 FG	L. 1			1 113,72		

Maison d'Amitié

Fin d'exercice : 31 mars 2024

Écritures de régularisation

Date: 2023-04-01 À 2024-03-31

Préparé par	Revu par	Associé
TC 2024-08-06	JS 2024-08-08	

707-1

Numéro	Date	Nom	N° de compte	Référence	Annotation	Débit	Crédit	Récurrance	Inexactitude
		Pour comptabiliser l'assurance responsabilité payée d'avance							
9	2024-03-31	Subv. à remb. MSSC	2200 FG	BC. 1		3 717,00			
9	2024-03-31	M.S.S.C. - 8771	4005 FG	BC. 1			3 717,00		
		Pour renverser le montant du au Ministère suite à la confirmation de celui-ci.							
10	2024-03-31	Dotation du fonds général	4650 FRP				3 768,00		
10	2024-03-31	Contributions au remplacement	5492 FG			3 768,00			
		Pour affecter le montant récurrent au fonds de réserve.							
						318 683,32	318 683,32		
		Bénéfice net (perte nette)	258 114,21						

Signatures :

Date :

SOMMAIRE DES ANOMALIES DÉTECTÉES NON CORRIGÉES

Description	Réf.	Produits	Charges	Actif	Passif	Avoir net
		Sur (Sous) évaluation Dt (Ct)	Sous (Sur) évaluation Dt (Ct)	Sous (Sur) évaluation Dt (Ct)	Sur (Sous) évaluation Dt (Ct)	Sur (Sous) évaluation Dt (Ct)
Anomalies dans l'actif net au début provenant de l'exercice précédent		(3 717)	(4 302)	-	8 019	(8 019)
Anomalies de l'exercice précédent corrigées au cours de l'exercice	640 p. 4	3 717	-	-	(3 717)	3 717
Anomalies factuelles de l'exercice	640 p. 5	-	-	-	-	-
Anomalies réelles provenant des tests d'audit	640 p. 6	-	-	-	-	-
Anomalies extrapolées provenant des tests d'audit	640 p. 7	-	-	-	-	-
Anomalies liées au jugement professionnel		-	-	-	-	-
Anomalies corrigées par la direction		-	-	-	-	-
Cumul des anomalies détectées non corrigées		- \$	(4 302) \$	- \$	4 302 \$	(4 302) \$

Seuil de signification final (SS) 320 53 000 \$
 Seuil de signification final des travaux (SST) 320 39 750 \$

Signature du client : _____

ANOMALIES DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT CORRIGÉES AU COURS DE L'EXERCICE

Description	Réf.	Produits Sur (Sous) évaluation Dt (Ct)	Charges Sous (Sur) évaluation Dt (Ct)	Actif Sous (Sur) évaluation Dt (Ct)	Passif Sur (Sous) évaluation Dt (Ct)
Renverser l'anomalie (2023) liée à la subvention à rembourser	BC.1	3 717	-	-	(3 717)
Total des anomalies détectées		3 717 \$	- \$	- \$	(3 717) \$

Initiales du client : _____

ANOMALIES FACTUELLES DE L'EXERCICE

Description	Réf.	Produits Sur (Sous) évaluation Dt (Ct)	Charges Sous (Sur) évaluation Dt (Ct)	Actif Sous (Sur) évaluation Dt (Ct)	Passif Sur (Sous) évaluation Dt (Ct)
		-	-	-	-
Total des anomalies détectées		- \$	- \$	- \$	- \$

Initiales du client : _____

ANOMALIES RÉELLES DÉTECTÉES LORS DES PROCÉDURES EFFECTUÉES

Il n'y a aucun écart chiffrable provenant des tests d'audit.

Initiales du client : _____

ANOMALIES EXTRAPOLÉES LORS DES PROCÉDURES D'AUDIT EFFECTUÉES SUR LES FEUILLES DE TRAVAIL

Il n'y a aucun écart chiffrable provenant des tests d'audit.

Initiales du client : _____

Gatineau, le 5 septembre 2024

Monsieur Mathieu Farley, CPA Auditeur
SAMSON & ASSOCIÉS
85, rue Victoria
Gatineau (Québec) J8X 2A3

Monsieur,

La présente lettre vous est adressée relativement à votre audit des états financiers de la MAISON D'AMITIÉ au 31 mars 2024, et pour l'exercice terminé à cette date. Nous reconnaissons que vous avez réalisé cet audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada.

Nous reconnaissons également que nous sommes responsables de la fidélité de l'image donnée par les états financiers selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif (NCOSBL), ainsi que de la conception et de la mise en place du contrôle interne destiné à prévenir et à détecter les fraudes et les erreurs.

Nous comprenons que vos procédures d'audit ont consisté essentiellement en des demandes d'informations, procédures analytiques et entretiens, des sondages, des tests de corroboration, des tests de procédures et de substance, des confirmations directes et qu'elles n'ont pas été conçues dans le but de détecter les fraudes, manquants, erreurs et autres irrégularités, s'il en est, et qu'il ne faut pas nécessairement s'attendre à ce qu'elles permettent de les révéler.

Certaines déclarations contenues dans la présente sont limitées aux éléments considérés comme significatifs. Un élément est considéré comme significatif qu'elle qu'en soit la valeur monétaire, s'il est vraisemblable que son omission ou son inexactitude dans les états financiers aurait comme conséquence d'influencer la décision d'une personne raisonnable s'appuyant sur les états financiers.

Nous confirmons, en toute bonne foi, en date du 21 août 2024, l'exactitude des déclarations suivantes qui vous ont été communiquées au cours de votre mission d'audit:

États financiers

Les états financiers dont il est fait mention ci-dessus donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 31 mars 2024 ainsi que de ses produits et ses charges et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Exhaustivité de l'information

- Nous avons répondu exhaustivement à toutes les demandes d'informations qui nous ont été faites et nous avons mis à votre disposition tous les documents d'information financière et les données connexes, ainsi que tous les procès-verbaux des assemblées des administrateurs et des réunions du conseil d'administration et des comités relevant de celui-ci.
- Toutes les opérations significatives ont été enregistrées adéquatement dans les comptes sous-jacents aux états financiers.
- Nous n'avons pas connaissance de cas constatés ou probables de non-conformité aux exigences des autorités de réglementation ou gouvernementales.
- Nous n'avons connaissance d'aucune dérogation, avérée ou possible, aux lois ou règlements, dont il faudrait envisager de présenter les incidences dans les états financiers ou qui justifieraient la comptabilisation d'une perte éventuelle.
- Nous avons porté à votre connaissance toutes les parties liées et toutes les opérations avec des parties liées dont nous avons connaissance, y compris les garanties, les opérations non-monétaires et les opérations sans contrepartie.
- L'incidence des anomalies non corrigées, considérées individuellement ou collectivement, est non significative par rapport aux états financiers pris dans leur ensemble. Une liste des anomalies non corrigées est jointe à la lettre d'affirmation.

Comptabilisation, évaluation et informations à fournir

- Nous sommes d'avis que les hypothèses importantes utilisées pour déterminer la juste valeur des instruments financiers établie et présentée dans les états financiers sont raisonnables et justifiées dans les circonstances.
- Nous n'avons aucun plan ni aucune intention qui pourrait avoir une incidence significative sur la valeur comptable ou le classement des actifs et des passifs figurant dans les états financiers.
- Toutes les opérations avec des parties liées ont été évaluées et communiquées adéquatement dans les états financiers.
- La nature de toutes les incertitudes de mesure significatives a été communiquée adéquatement dans les états financiers, y compris en ce qui concerne toutes les estimations raisonnablement susceptibles d'être modifiées à court terme dans les cas où l'incidence de la modification pourrait être significative par rapport aux états financiers.
- Nous vous avons informé de toutes les réclamations en cours et réclamations éventuelles, qu'elles aient fait l'objet d'entretiens avec les conseillers juridiques ou non.
- Tous les passifs et toutes les éventualités, y compris ceux associés à des garanties, qu'elles soient écrites ou verbales, vous ont été communiqués et sont adéquatement traduits dans les états financiers.
- L'organisme vous a communiqué et a respecté toutes les clauses des engagements contractuels dont le non-respect pourrait avoir une incidence significative sur les états financiers.
- Pendant la période comprise entre la date du bilan et la date de la présente lettre, il ne s'est produit aucun événement nécessitant d'être constaté ou communiqué dans les états financiers.

- Nous avons examiné, approuvé et enregistré la totalité de ce qui suit :
 - les codes de comptes que vous avez déterminés ou modifiés
 - les opérations que vous avez classées
 - les documents comptables que vous avez préparés ou modifiés
 - les écritures de régularisations que vous avez préparés

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Chantale Tremblay
Présidente

Maison d'Amitié

Lettre de constatations reliées à l'audit au 31 mars 2024
Le 5 septembre 2024

Présenté par :
Samson & Associés

Présenté :
Aux membres du conseil d'administration

Objet : Constatations découlant de l'audit

Mesdames,

La présente lettre a pour objet de vous aider dans votre compréhension de l'audit des états financiers de Maison d'Amitié pour l'exercice clos le 31 mars 2024. Nous serons heureux de vous rencontrer afin de nous entretenir des questions décrites ci-dessous.

État d'avancement de l'audit

À ce jour, nous avons complété l'audit des états financiers. Il nous reste les éléments suivants à obtenir, notamment :

1. Réception d'une lettre d'affirmation signée par la direction générale
2. Obtention d'éléments probants concernant l'approbation des états financiers par le conseil.

Une fois que ces étapes auront été menées à bien, nous daterons et signerons le rapport de l'auditeur.

Questions importantes apparues au cours de l'audit

Modification du plan d'audit

Aucun changement n'a été apporté au plan d'audit qui a été discuté verbalement avec la direction au début de nos travaux.

Autres questions

Difficultés importantes rencontrées au cours de l'audit

Aucune difficulté importante n'a été rencontrée au cours de l'audit.

Commentaires sur les pratiques comptables

Méthodes comptables

Les méthodes comptables importantes appliquées par l'entité sont décrites dans la note afférente aux états financiers.

- Aucun changement important n'a été apporté aux méthodes comptables ;
- Nous n'avons pas déterminé qu'il était plus approprié d'appliquer d'autres méthodes comptables dans les circonstances ;
- Nous n'avons pas relevé de méthodes comptables importantes appliquées dans des domaines controversés ou nouveaux.

Estimations comptables importantes

Les états financiers comprennent les estimations comptables importantes suivantes : soit la durée de vie utile des immobilisations et la dépréciation des actifs financiers.

Anomalies non corrigées

Le sommaire des anomalies non corrigées est joint à la présente.

Déficiences importantes du contrôle interne

Il existe une déficience du contrôle interne lorsqu'un risque n'est pas traité par un contrôle ou qu'un contrôle est conçu, mis en place ou fonctionne d'une manière telle qu'il ne permet pas de prévenir, ou de détecter et corriger, les anomalies dans les états financiers en temps opportun, ou lorsqu'un contrôle nécessaire pour prévenir, ou détecter et corriger, les anomalies dans les états financiers en temps opportun est absent.

Une déficience importante du contrôle interne s'entend d'une déficience ou d'une combinaison de déficiences du contrôle interne qui est suffisamment préoccupante, selon le jugement professionnel de l'auditeur, pour nécessiter l'attention des responsables de la gouvernance.

Afin d'identifier et d'évaluer les risques d'anomalies significatives dans les états financiers, nous sommes tenus d'acquérir une compréhension des aspects du contrôle interne pertinents pour l'audit. Cette compréhension est utilisée à seule fin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité ; c'est pourquoi nous n'exprimons pas une telle opinion. Le caractère limité de notre intervention implique également qu'il n'existe aucune assurance que toutes les déficiences importantes du contrôle interne, ou toute autre déficience liée au contrôle, seront détectées au cours de notre audit.

Nous avons relevé un certain nombre de déficiences de contrôle qui, selon notre jugement, sont considérées comme des déficiences importantes, telles que décrites ci-dessous :

N°	Nature de la déficience importante	Incidence sur les états financiers	Recommandations
1	Il y a des soldes négatifs compris dans l'auxiliaire des fournisseurs au 31 mars 2024.	Il est possible qu'il y ait une sous-évaluation du passif et une sous-évaluation des dépenses.	Procéder à l'analyse des comptes fournisseurs négatifs et anciens. Faire les régularisations requises au besoin.
	Réponse de la direction :		

Déclarations écrites

Dans une communication distincte, nous avons demandé à la direction de nous faire un certain nombre de déclarations écrites concernant sa responsabilité pour l'établissement des états financiers selon les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Autres éléments

Nous tenons à remercier la direction et les membres du personnel de l'aide qu'ils nous ont fournie tout au long de notre audit.

Nous espérons que les informations contenues dans la présente lettre sur les constatations découlant de l'audit seront utiles. Nous nous ferons un plaisir de nous en entretenir avec vous et de répondre à toute question que vous pourriez avoir à ce sujet.

La présente lettre a été préparée uniquement à l'usage des responsables de la gouvernance de Maison d'Amitié afin qu'ils puissent s'acquitter de leurs responsabilités. Le contenu ne doit être transmis à aucun tiers sans notre consentement préalable, et nous n'assumons aucune responsabilité envers cette autre personne.

Nous vous prions d'agréer, Mesdames, l'expression de nos sentiments distingués.



Mathieu Farley, CPA auditeur, CIA, CISA, CPA (Illinois)

Date

21 août 2024

Associé

Vérification, évaluation et services-conseils

Accusé de réception, administratrice